

Le SNUipp invite l'ensemble des enseignants des écoles à répondre au questionnaire ci-dessous, individuellement ou par école, et à le retourner **avant vendredi 18 janvier**.

1• Quelle opinion portez- vous sur l'annonce de la suppression de classe du samedi matin et de ses conséquences pour les élèves et les enseignants?

Très favorable Favorable Défavorable Très défavorable

2• Selon vous, à quoi devraient être affectées ces heures dégagées ? Classez les de « 1 » (le plus prioritaire) à « 6 » (le moins prioritaire).

Les relations avec les parents d'élèves

Le travail en équipe au sein de l'école (conseil des maîtres, de cycles, équipe éducative, ...)

La formation des enseignants

Le soutien individualisé ou en groupe des élèves en difficulté

La prise en compte de l'accroissement de la charge de travail

La mise en place de dispositifs (plus de maîtres que de classes, ...)

Autre :

3• Le ministère annonce que les heures dégagées seront affectées à la prise en charge des élèves rencontrant des difficultés. Doivent-elles être affectées exclusivement à de l'enseignement avec des élèves?

Très favorable Favorable Défavorable Très défavorable

Doivent-elles être affectées dans leur totalité au travail d'équipe et au temps de concertation?

Très favorable Favorable Défavorable Très défavorable

Doivent-elles être affectées en partie au travail avec les élèves et pour une autre partie au travail en équipe?

Très favorable Favorable Défavorable Très défavorable

4• Si les 2 heures dégagées étaient affectées au développement du partenariat, de la concertation, des relations avec les parents..., seriez-vous :

Très favorable Favorable Défavorable Très défavorable

5• Les problèmes que posent ces deux heures :accepteriez-vous d'intervenir sur ces 2 heures :

	Oui	non	sans opinion
dans une autre école ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
dans la commune voisine ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
de la maternelle à l'élémentaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
de changer de cycle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6• La prise en charge des élèves hors du temps de classe peut-il, selon vous, constituer une réponse efficace aux difficultés d'apprentissage?

Très favorable Favorable Défavorable Très défavorable

7• Parmi les modes possibles d'organisation de prise en charge des élèves envisagées par le ministère, quelle appréciation portez-vous?

trois ou quatre fois par semaine : Très favorable Favorable Défavorable Très défavorable

deux fois par semaine : Très favorable Favorable Défavorable Très défavorable

une fois par semaine : Très favorable Favorable Défavorable Très défavorable

le soir après la classe : Très favorable Favorable Défavorable Très défavorable

8• Pour vous, qui doit décider de l'utilisation et de l'organisation de ces heures ?

Le ministère le conseil des maîtres l'IEN le conseil d'école autre (précisez)

SNUipp 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79 📠05 65 22 15 28
http://46.snuipp.fr mel: **snu46@snuipp.fr** Directeur de la publication : Yves Mespouh  -Fontgrumel - 46220 Prayssac Imprim  par nos soins Prix 0,50   N  ISSN :1241-3542 N  CPPAP : 0407 s 07301

N  64 suppl 2 nov2007 trimestriel

GREVE LE 24 JANVIER

Le 24 janvier, les f d rations de la Fonction publique et de l'Education appellent les personnels   participer massivement   la gr ve et aux manifestations. Au contentieux sur les salaires, commun   tous les fonctionnaires, s'ajoutent les questions des postes d'enseignants, de la pr carit  et de diverses mesures en mati re d' ducation. Le SNUipp appelle les enseignants des  coles   se mobiliser fortement lors de cette journ e pour la r ussite de tous les  l ves et la transformation de l' cole.

C'est bien parce que la mobilisation des personnels du 20 novembre avait  t  exceptionnellement forte que le gouvernement a  t  oblig  d'ouvrir une n gociation salariale le 17 d cembre. Las ! Le ministre de la Fonction publique n'est arriv  qu'avec des propositions « cache mis re », inacceptables pour les organisations syndicales*, qui ont alors d cid  de boycotter deux r unions fin d cembre. Le ministre le dit clairement : les changements d' chelon des fonctionnaires suffisent   augmenter leur pouvoir d'achat ! Il n'est donc pas question de rattrapage et encore moins de mesures g n rales pour tous. En refusant la revalorisation du point d'indice, en voulant individualiser les mesures de promotion, le ministre remet en cause le principe m me de la n gociation collective des salaires dans la Fonction publique. Les annonces sur la

nouvelle gestion des ressources humaines dans le cadre de la r forme des politiques publiques ont accru les inqui tudes des organisations syndicales sur le devenir du statut de fonctionnaire. De plus, aucune mesure n'est envisag e concernant les retrait s qui ont vu l' volution de leur pension ne pas suivre celle de l'inflation. Le sentiment d'amertume en rajoute   la col re : les fonctionnaires sont bien la derni re roue du carrosse, ceux que l'on doit « d graisser » pour payer les cadeaux du « paquet fiscal ». Ils seront donc   nouveau en gr ve le 24 janvier ! Les services publics, c'est aussi l'Education nationale et la n cessit  d'emplois et de moyens pour assurer la r ussite de tous les  l ves. Aucune r ponse n'a  t  donn e apr s les interpellations du 20 novembre. Les r partitions de postes par acad mie pour la rentr e prochaine viennent d' tre communiqu es : elles vont contribuer   d t riorer l'offre d' ducation dans des r gions d j  durement touch es. Dans le premier degr , le budget n'est pas   la hauteur des ambitions de r ussite de tous les  l ves : baisse de 10% des postes offerts au concours 2008 de recrutement des professeurs des  coles dans un contexte de hausse d mographique, absence de moyens et d'audace pour travailler autrement. Le temps suppl mentaire qui serait accord  aux  l ves rencontrant des difficult s apr s la classe a peu de chances d'aider efficacement les enseignants   r soudre les difficult s qu'ils rencontrent   l'int rieur de leur classe..

Provoc ! : Xavier Darcos, a demand  mardi aux recteurs et inspecteurs d'Acad mie de participer avec les communes volontaires   "l'exp rimentation" du service minimum d'accueil dans les  coles maternelles et  l mentaires d s la gr ve nationale du 24 janvier. Le service minimum d'accueil sera financ  par le minist re de l'Education nationale dans les communes volontaires",   partir des fonds correspondants aux retenues sur salaire des enseignants gr vistes".



CONSIGNES POUR LA GREVE :

- Informer les familles(voir lettre sur <http://46.snuipp.fr>)
- Aucune communication avec l'administration (ni chiffre, ni liste) et les services de gendarmerie ou de police.
- Si l' cole est ferm e, le directeur n'a pas   assurer l'accueil.
- Si l' cole n'est pas ferm e, les enseignants non gr vistes assurent l'accueil

Sommaire

- Page 1 : Edito : gr ve le 24 janvier
- Page 2 : Carte scolaire ; pourquoi la gr ve
- Page 3 : Samedi matin
- Page 4 : questionnaire
- En encart : un bulletin d'adh sion ; un fiche contr le carte scolaire

  renvoyer au SNUipp, 80 rue des Jardiniers 46000 Cahors (Enveloppe T)
Remplir le questionnaire en ligne : http://www.snuipp.fr/samedi_matin/



CARTE SCOLAIRE

La carte scolaire ne se décidera pas comme les autres années au mois de février mais après les élections municipales. La pilule doit être bien amère pour repousser ainsi une opération aussi importante pour l'avenir des élèves mais aussi des enseignants. Le gouvernement craint-il la colère des parents, des élus, des enseignants ? L'an dernier pour une hausse finale de 55 élèves, le LOT avait perdu 2 postes portant ainsi en 5 ans la perte de 5 postes pour 500 élèves de plus. L'an dernier la dotation académique était de 44 postes. Cette année la dotation académique n'est que de 30 postes et les services de l'inspection académique prévoit une augmentation d'une vingtaine d'élèves. Qu'elle sera la dotation lotoise ? Soyons prêts à défendre tous nos postes !!!

POURQUOI LA GREVE DU 24 JANVIER

SALAIRES : PAS DE MESURE GÉNÉRALE DE RATTRAPAGE

Tour de passe-passe. Lors de la discussion de travail du 17 décembre dernier portant sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, le ministère du budget et de la Fonction publique a reconnu pour la première fois que les agents avaient subi une réelle perte de salaire. Un aveu partiel, selon Bercy, ce constat ne concerne qu'une petite partie des fonctionnaires. Chiffres à l'appui, Eric Woerth, ministre du budget a en effet acté que « 17% des agents ont eu une évolution de leur traitement indiciaire inférieure à l'inflation sur la période de 2001 à 2005 », des personnels de catégories C pour la plupart. Un brin magicien, le ministre a justifié que les promotions, augmentations du point d'indice liées au déroulement de carrière, et autre monétisation des journées de RTT assuraient une progression du pouvoir d'achat à plus de trois fonctionnaires sur quatre. Comme seule réponse, Eric Woerth a alors proposé qu'une indemnité garantisse le pouvoir d'achat pour ceux qui n'auraient bénéficié d'aucun avancement ». Le ministre compte également sur les heures supplémentaires. Pour la FSU, « ce système va tirer systématiquement vers le bas les rémunérations », le mécanisme ne proposant aucune mesure générale. Depuis 2000, les syndicats estiment à plus de 6% la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Parmi eux, une récente étude réalisée par l'INSEE affirme que les enseignants ont subi une érosion de plus de 20% de leurs salaires depuis 1981.

PUBLICATION DES ÉVALUATIONS

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la publication « par école » des résultats des élèves aux évaluations nationales. Pour la rentrée 2008, le ministère prévoit de nouvelles évaluations passées en milieu d'année, évaluations « sommatives » et non plus « diagnostiques » comme c'est le cas cette année. Le SNUipp a protesté contre cette annonce considérant que l'opération serait « contre-productive pour le climat de confiance qui doit exister entre enseignants et parents ». Il est intervenu auprès du ministre. Pour le SNUipp il est hors de question de publier un palmarès des écoles.

RETRAITES, DES MAUVAISES ÉTRENNES

Pendant les vacances, Xavier Bertrand, ministre du Travail, a rédigé un projet de décret qui définit les conditions du passage à quarante et un ans de cotisations pour les régimes spéciaux dès 2016. Et ceci sans attendre le résultat des négociations qui se poursuivent dans les entreprises concernées (SNCF, RATP, EDF et GDF). Par ailleurs, le gouvernement confirme que la réforme des régimes spéciaux anticipe la révision de celle des retraites du privé et de la fonction publique prévue au premier semestre 2008.

SERVICE MINIMUM : REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GRÈVE

Le ministre de l'Éducation nationale vient de franchir un nouveau palier pour son « service minimum d'accueil », cherchant à limiter la portée du droit de grève. Il a souhaité que les municipalités organisent un accueil les jours de grève. Cet accueil serait financé par le reversement des retenues de salaire des enseignants grévistes. « Un véritable détournement de fond » pour le SNUipp qui « s'opposera à toute remise en cause du droit de grève des enseignants des écoles ». A l'opposé de la logique budgétaire de suppressions de postes, le syndicat demande au ministre « d'assurer un service public d'éducation maximum toute l'année » à la place d'un « service d'accueil minimum les jours de grève ».

Retrouver la lettre aux parents sur le site : <http://46.snuipp.fr>
<http://46.snuipp.fr/spip.php?article599>

SAMEDI MATIN

Les discussions avec le ministère sur les conséquences de la suppression du samedi matin ont été engagées depuis novembre. En l'état actuel, si l'objectif de la réussite des élèves est affiché par tous, de nombreuses questions restent en suspens : utilisation des deux heures, prise en compte de l'alourdissement des tâches, prise en charge des élèves hors des 24 heures, volumes respectifs des temps d'enseignement, de réparation, de concertation, d'évaluation, de formation, plus de maîtres que de classes, rased, formation... Si le ministère a reconnu la nécessité d'intégrer du temps de concertation, pour autant les volumes horaires ne sont pas précisés. Ces discussions se poursuivent au mois de janvier. Pour le SNUipp, il est nécessaire que les enseignants soient informés pendant les discussions et que leurs voix soient entendues. C'est le sens du questionnaire qui vous est proposé. Celui-ci servira à intervenir dans les discussions et à construire un rapport de force qui passera aussi par la grève du 24. A l'issue des discussions, le Snuipp se tournera à nouveau vers les enseignants pour consulter sur les décisions ministérielles.

Mieux d'école M. Le ministre ?

Depuis l'annonce faite sans concertation par Xavier Darcos de réduire de deux heures par semaine le temps d'enseignement des élèves en supprimant le samedi matin, la mesure suscite encore et toujours de nombreuses questions. Comment seront utilisées ces heures ? Comment s'organisera la journée d'école pour les enfants ? Quelles seront les nouvelles obligations de service des enseignants ? Comment se fera l'articulation avec les dispositifs périscolaires comme l'accompagnement éducatif qui devra entrer en vigueur à la rentrée 2008 pour les écoles primaires ?

Seule certitude, le ministre confirme que ces deux heures devraient s'adresser aux élèves en difficulté.

Pour lui, cela suffirait pour atteindre l'objectif de réduire par trois le nombre d'enfants en échec scolaire d'ici cinq ans. Si personne ne peut contester une telle ambition, la réalité d'un cadre budgétaire contraint aux vaches maigres ne laisse que peu d'illusions sur les possibilités de réelles transformations de l'école pour la réussite de tous. Il en est de même de certaines orientations inquiétantes contenues dans les 23 propositions pour « la refondation de l'école » comme celle sur l'évaluation conçue comme un outil de pilotage du système éducatif (voir FSC 305).

Reste que ce chantier ouvert dans la plus grande impréparation ne pouvait être laissé aux seules intentions ministérielles. Demandant l'ouverture de concertation, le SNUipp avec le SGEN puis par la suite le SE se sont engagés dans les discussions. Pour le SNUipp, il s'agit de faire avancer ses revendications. Le menu des discussions prévoit de traiter des modalités d'utilisation des 72 heures années ainsi dégagées. Depuis le 26 novembre, cinq séances de travail ont déjà eu lieu (voir ci-dessous). Pour le ministère, ce temps doit avant tout se traduire par une aide directe aux enfants en difficulté scolaire après la classe. Le SNUipp juge cette seule orientation inadaptée. Elle risque de stigmatiser et fatiguer des enfants en situation de fragilité scolaire. Cette mesure va nécessiter des enseignants préparation et organisation des dispositifs. De plus, elle n'apparaît pas être une réponse pertinente à la complexité et à la diversité de la difficulté scolaire. Au contraire, ce volume temps pourrait être l'occasion pour les équipes enseignantes de pouvoir élaborer des nouveaux fonctionnements afin de mieux aider les élèves en difficulté. Depuis sa création, le SNUipp réfléchit et avance des propositions en ce sens avec plus des maîtres que de classes et une demande de temps pour se concerter et travailler en équipe (voir ci-dessous). A mi-parcours des discussions engagées avec le ministère qui devraient se clore fin janvier, le syndicat poursuit sa démarche d'information, de débat et d'intervention avec les enseignants des écoles. Le questionnaire en page 4 s'inscrit dans cette logique. Il est à renseigner massivement. Il s'agit de nourrir la réflexion sur une question qui va modifier l'organisation des écoles et d'intervenir avec plus de force auprès du ministère. Pour peser, donnez votre avis. (voir page 4)

Où en est-on ?

Cinq réunions se sont tenues, d'autres sont programmées durant le mois de janvier. Première donnée, le temps de travail des élèves sera déconnecté du temps de service d'enseignement. Les élèves bénéficient de 24 heures d'enseignement auxquelles pourront être ajoutées des aides spécifiques pour une durée maximum de 2 heures pour ceux qui en ont besoin. Cette aide ne durera pas obligatoirement toute l'année scolaire. Par ailleurs, ce sont les équipes enseignantes, et le conseil des maîtres, qui auraient la maîtrise de la mise en place du dispositif.

Le « conseil des maîtres » prend les décisions et organise les aides, l'IEN valide les décisions prises et assure la régulation », précise l'avant-projet ministériel.

En l'état des discussions, les textes devraient fournir un cadre national mais être suffisamment souples pour permettre les initiatives des équipes. Pour l'instant, les discussions se sont attachées à définir le « repérage des difficultés des élèves », les dispositifs d'aide et l'implication des parents. Le « repérage » des élèves sera effectué par le maître de la classe, les dispositifs d'aide (Rased,

etc.) et s'intégrera dans la démarche des PPRE.

Concernant le temps de service des enseignants, le ministère a dû reconnaître explicitement que dans les deux heures dégagées par la suppression du samedi matin, une partie serait consacrée à des tâches autres que de l'enseignement devant élève. Mais, le contenu de ces heures n'a pas encore été abordé, tant du point de vue des élèves que du côté enseignant : ce sera l'objet des prochaines discussions. Par ailleurs, le ministère ne souhaite pas modifier les attributions actuelles de la 27ème heure. « Le service des enseignants est de 27 heures hebdomadaires dont 24 heures d'enseignement à tous les élèves et trois heures spécifiquement consacrées à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage, à la concertation, aux relations avec les partenaires de l'école, ainsi qu'à des actions de formation ».

Le service des enseignants de maternelle, des directeurs, des enseignants spécialisés, des remplaçants, le cas des écoles rurales et des écoles en ZEP... autant de points sensibles qui nécessiteront la poursuite de discussions approfondies sur lesquelles le SNUipp sera vigilant.

LE SNUIPP REVENDIQUE !

Dès le début des discussions, le SNUipp a rappelé que la difficulté scolaire devait être prise en charge sur le temps de classe et de manière collective. C'est l'équipe enseignante à l'échelle d'un cycle ou d'une école qui peut élaborer l'aide aux enfants en difficulté avec l'intervention des RASED qui doivent être développés. Travail en petits groupes, dédoublement de classes, co intervention, autant d'organisations qui nécessitent un dispositif avec « plus de maîtres que de classes ». La réussite de tous les élèves, qui est au coeur des préoccupations des enseignants appelle une transformation ambitieuse de l'école allant au-delà des deux heures dégagées par le ministère. Le SNUipp a par ailleurs souligné l'accroissement des tâches des enseignants ; équipes éducatives, rencontre avec les parents, PPRE, PAI, évaluations... Cette charge de travail doit être reconnue dans le temps de service des enseignants pour obtenir 3 heures de concertation. C'est dans ce cadre que le SNUipp a lancé une campagne de pétition « Du temps monsieur le ministre ! » car l'évolution du métier requiert du temps, de la formation, du travail en équipes.